

Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Lheureux, 26 novembre 1866

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 1 p. (16r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Lheureux, 26 novembre 1866, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 05/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45581>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [26 novembre 1866](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Lheureux, A.](#)

Lieu de destination Charleville-Mézières (Ardennes)

Description

Résumé Sur le procès opposant Godin à Corneau frères. Sur la procédure et l'expertise.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin", Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Corneau frères](#)
- [Dureteste \[monsieur\]](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Genève le 26 9^{me} 1866

Monsieur Thureau

vous m'avez adressé les conclusions
de Melle Cornuau - mais j'aurais dû
vous faire étaut d'abord allez que
vous déposez pour moi je vous prie
d'aller de vous faire de me les communiquer

celles de ces Melle m'ont fait des
lettres de passe qui sont à leurs affirmations
avec lesquelles elles sont en tout point
mensonges les explications des parties
ont été complètes. * sans que elles
fussent l'objet de la partie qui produit les
objets qu'ils disent ne pas avoir été
produits par certains lezwin pour
mes explications aux experts que
j'ai demandé au procureur d'en faire un
exposé séparé.

que faites-vous de ce dossier ?
est-il d'abord que n'a-t-il pas besoin il
me semble que j'en ai à peu près toutes
les pièces - je pourrais évidemment vous indiquer
ce que j'en ai. le jugement annoté
que j'aurais remis aux experts
n'aurait pas été communiqué aux parties si
le procureur d'abord n'a pas argumenté contre
ce que j'en ai fait pour mes idées

Yours